

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

REGION DE L'EST

DELEGATION REGIONALE DES FORETS ET DE  
LA FAUNE

SERVICE REGIONAL DES FORETS

B.P. 07 Bertoua / Tel : 22 24 15 91



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

EAST REGION

REGIONAL DELEGATION OF FORESTRY AND  
WILDLIFE

REGIONAL SERVICE OF FORESTRY

P.O. Box : 07 Bertoua / Tel : 22 24 15 91

N°

20 / 1339

/NDA/RE/DRFOF/SRF/RM

Bertoua le, 24 JUL 2020

## NOTIFICATION DE DEMARRAGE DES ACTIVITES

LE DELEGUE REGIONAL DES FORETS ET DE LA FAUNE DE L'EST A BERTOUA SOUSSIGNE,

- Vu le Certificat Annuel d'Exploitation N°1053 signé le 29 Avril 2020 par le Ministre des Forêts et de la Faune ;
- Vu la demande introduite dans mes services par le gestionnaire de la forêt communautaire concernée.

Notifie au gestionnaire de la FC du GIC TCHILA DE MENDIM, pour compter de la date de signature de la présente et pour une période allant jusqu'au **31 Décembre 2020**, le démarrage des activités d'exploitation de **288** pieds d'arbres constitués d'essences diverses, estimés à un volume de **1167 m<sup>3</sup> de bois débités** dans la forêt communautaire N°10 02 508, Secteur 1, Parcelle 2, d'une superficie de **96 hectares**, située dans l'Arrondissement de **Doumé**, Département du **Haut-Nyong**, Région de l'Est.

L'intéressé devra se conformer aux prescriptions réglementaires ci-après :

- Respecter les normes d'intervention en milieu forestier ainsi que les dispositions de la convention provisoire de gestion ;
- Sortir des bois de la forêt sous forme de débités en respectant les volumes par essence et global autorisés ;
- Respecter les règles d'exploitation commerciale des Produits Forestiers Non Ligneux et Fauniques ;
- Regrouper et déposer au plus tard 10 jours après la fin du mois d'activités tous les feuillets des documents sécurisés (DF10, LVD) utilisés, dans les administrations concernées ;
- Payer la taxe d'abattage ;
- Faire marteler tous les bois issus de l'exploitation de manière distinctive (Empreinte et numéro du marteau forestier) par le poste de Contrôle Forestier et de Chasse territorialement compétent ;
- Dresser des rapports trimestriels et un rapport annuel au Délégué Régional sur le déroulement des activités.

Le Délégué Départemental des Forêts et de la Faune du **Haut-Nyong** chargé du suivi des activités, procédera dès l'expiration du présent document à la fermeture du chantier, au retrait des documents d'exploitation et fera tenir un rapport de fin d'activités au Délégué Régional des Forêts et de la Faune de l'Est.

En foi de quoi la présente notification est établie pour servir et valoir ce que de droit.

### Ampliations

- MINFOF/DF/Ydé
- DRFOF/SRF (suivi)
- DRFOF/BRC (Contrôle)
- DDHN (suivi)
- CPCFC/Dmé (suivi)
- CHRONO/ARCHIVES
- DOSSIER



Georges Amougou Ondoua  
Ingénieur Aménagiste Forestier  
Dipl. Académie Forestière et Technique d'Etat  
VORONEJ / RUSSIE